



Château-Thierry – Château-Thierry
Châlons-en-Champagne – Vitry-le-François
Neufchâteau – Epinal
Plainfaing – Kaysersberg-Vignoble

25 au 28 août 2021

PROTOCOLE COVID

INTRODUCTION

La crise sanitaire inédite traversée depuis ces derniers mois en raison de la pandémie de Covid-19, a bouleversé l'ensemble de nos activités et entraîné le report ou l'annulation de nos épreuves.

L'évolution de la situation nous permettent d'envisager l'organisation du **PARIS-ALSACE CRÉDIT MUTUEL 2021**. Toutefois, la circulation du virus étant toujours active, l'organisation d'un tel évènement ne peut pas se dérouler de la même manière qu'auparavant. Des adaptations pour la reprise en toute sécurité des activités et des différents acteurs concernés sont indispensables.

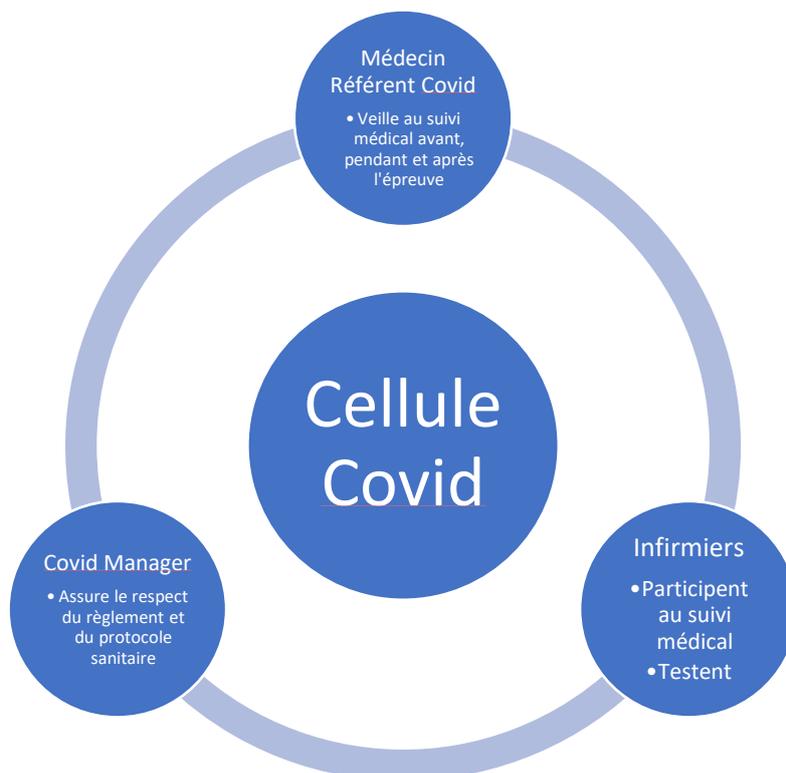
Afin de répondre à l'ensemble des exigences et dans le cadre de la réglementation en vigueur, le comité d'organisation du PARIS-ALSACE CRÉDIT MUTUEL a décidé de prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter les risques liés à la Covid-19.

Dans le cadre de la préparation, du déroulement et dans la quinzaine suivant l'arrivée de cette épreuve sportive, une cellule COVID, composée du binôme médecin-infirmier et d'un COVID Manager, représentant la direction de l'épreuve, est mise en place.

Le médecin sera le référent COVID pendant la durée de la course. A ce titre, il aura toute autorité concernant la participation, l'exclusion et la tenue de l'épreuve et cela à tout moment. La cellule de crise travaille en collaboration avec la direction de course, ainsi que l'ensemble de l'organisation afin de faire respecter ce protocole COVID.

De manière générale, l'épreuve s'adapte afin de limiter le nombre de personnes et les flux :

- ⇒ Marche uniquement en journée pour limiter le nombre d'accompagnateurs, organisateurs.
- ⇒ Système de départ et d'arrivée en décalé pour éviter le regroupement des athlètes.
- ⇒ Organisation spécifique des zones d'arrivée et de départ.
- ⇒ Digitalisation des procédures.
- ⇒ Mise en place d'une cellule de veille COVID : avant, pendant et après l'épreuve.
- ⇒ Suivi des participants et accompagnateurs pour tracer toutes les chaînes de contamination.
- ⇒ Tests et diagnostics sur place pour agir le plus rapidement possible.



RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT

Respect des gestes barrières pour limiter et ralentir la propagation du virus :

- ⇒ Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique.
- ⇒ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir.
- ⇒ Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.
- ⇒ Éviter de se toucher le visage.
- ⇒ Respecter une distance d'au moins 2 mètres avec les autres.
- ⇒ Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades.

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, le respect des mesures barrières et de la distanciation physique. En complément, portez un masque.



MESURES GÉNÉRALES - GRANDS PRINCIPES D'ORGANISATION

En raison de la crise sanitaire due à la Covid-19, les mesures générales d'organisation sont applicables dans le respect des directives existantes sur la distanciation physique et les comportements adaptés en matière sanitaire. Les organisateurs doivent demander aux participants et l'ensemble des publics concernés par l'évènement de respecter les consignes :

- ⇒ Toute personne concerné par l'épreuve doit porter un masque lors de la compétition.
- ⇒ Les marcheurs sont autorisés à quitter le masque uniquement lors de l'épreuve.
- ⇒ Organisation des flux en vue d'éviter les rassemblements.
- ⇒ Limitation ou adaptation des services proposés aux marcheurs et publics.
- ⇒ Mise en place de signalétiques pédagogiques rappelant les bons comportements.
- ⇒ Sensibilisation des bénévoles, participants et accompagnateurs au respect des règles sanitaires.

Ces engagements s'adressent non seulement aux participants mais également au public et à tous les acteurs qui prennent part à l'épreuve : membres de l'organisation, salariés, bénévoles, prestataires, partenaires, médias...

Dans l'optique d'obtenir l'adhésion de tous, une charte d'engagement est jointe, rappelant ce à quoi chacun s'engage dans le cadre d'une organisation raisonnée de l'épreuve et du respect de la santé et la sécurité générale. La signature de la charte, permettra de s'assurer de la bonne compréhension et de l'acceptation de ce risque sanitaire notamment par les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

DISPOSITIONS MISES EN PLACE LORS DES DIFFÉRENTES PHASES DE L'ORGANISATION

1) AVANT L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT

Le comité d'organisation s'engage à :

- ⇒ Une réévaluation, toutes les semaines, des risques pendant la phase de planification de l'évènement, en particulier par la cellule COVID.
- ⇒ Une mise à jour immédiate avant la phase opérationnelle en fonction de l'évolution épidémique rapide possible.
- ⇒ Se référer aux derniers conseils techniques et rapports de situation épidémiologique (site internet Santé publique France, ARS, Préfecture).
- ⇒ Dimensionner le nombre de concurrents selon la jauge gouvernementale en vigueur. La jauge maximale comprend la comptabilisation de tous les acteurs réunis sur la même unité de lieu (concurrents, public, bénévoles, organisateurs, personnels de sécurité et secours, partenaires, prestataires...)
- ⇒ Établir et planifier de façon écrite les mesures barrières mises en place après identification des zones et moments à risque de transmission lors de l'évènement.
- ⇒ Informer les bénévoles vulnérables (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, personnes atteintes d'obésité, diabète, HTA, antécédents cardio-vasculaire, immunodéprimés, cancer, femmes enceintes) du risque à prendre part à l'évènement et les affecter à des postes à très faible risque de transmission. La répartition des bénévoles sera guidée par une limitation des contacts avec les concurrents et le choix des personnels non vulnérables au contact.
- ⇒ Demander aux concurrents ayant contracté la Covid-19 de consulter un médecin préalablement à leur inscription à l'épreuve pour savoir si la pratique des efforts intenses et de la marche en compétition est possible.
- ⇒ Inviter chaque participant et accompagnateur à télécharger et utiliser l'application « TousAntiCovid » préalablement à la venue sur l'épreuve.

2) ENGAGEMENTS ET REMISE DES DOSSARDS

- ⇒ Engagement uniquement en amont de l'évènement – aucune inscription sur place.
- ⇒ Collecte et vérification des justificatifs médicaux en amont de la remise des dossards en version digitale. Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.
- ⇒ Organisation et propositions de créneaux horaires pour le retrait des dossards.
- ⇒ Adaptation du site retenu avec mise en place d'un parcours de circulation à sens unique pour la récupération des dossards.
- ⇒ En application des règles nationales de mesures sanitaires, le port du masque sera exigé tout au long de la procédure de retrait.
- ⇒ Flux régulés en fonction de la capacité d'accueil du lieu (règle gouvernementale en vigueur, 1m de distanciation physique entre chaque personne).
- ⇒ Installation des bénévoles à des postes de travail séparés et port du masque.
- ⇒ Mise en place de bénévoles responsables du flux régulier des participants.

3) ZONES DE DÉPART

- ⇒ En application des règles nationales de mesures sanitaires, le port du masque sera exigé jusqu'au moment du départ. Il pourra ensuite être retiré par **les marcheurs uniquement**.
- ⇒ Convocation par horaires différenciés pour les départs.
- ⇒ Adaptation des parcours afin de les rendre plus fluides, sans points de blocage.

4) RAVITAILLEMENTS

- ⇒ Épreuve en autosuffisance complète.

5) ZONES DE COMPÉTITION

- ⇒ Les concurrents doivent respecter une distanciation physique de deux mètres. Il est conseillé d'utiliser toute la partie droite de la route.

- ⇒ Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi jusqu'à l'arrivée puis de le jeter dans les containers prévus à cet effet.

6) ZONES D'ARRIVÉE

- ⇒ Zones interdites aux non-participants, pas de public (ou dans le respect des règles de distanciation)
- ⇒ En application des règles nationales de mesures sanitaires, le port du masque sera exigé dès l'entrée dans la zone d'arrivée.
- ⇒ Mise en place d'un parcours à sens unique permettant la gestion d'un flux unique et raisonné imposant au marcheur ayant terminé sa course de poursuivre son chemin pour quitter la zone.
- ⇒ Pas d'affichage des résultats sur les sites d'arrivée et des PCS. La consultation des résultats s'effectue en ligne.
- ⇒ Organiser le protocole de remise des prix en respectant la distanciation.
- ⇒ Le principe retenu est d'éviter les rassemblements et donc de ne pas proposer de services annexes (repas, hospitalité, massages, soins, douches ...).

7) ZONES MÉDICALES

- ⇒ Prévoir un espace spécifique d'accueil médical en cas de suspicion de Covid-19 avec équipement dédié (surblouse, gants, masque FFP2, gel hydroalcoolique, filière DASRI, matériel diagnostic dédié).
- ⇒ Coordination préalable avec les structures sanitaires locales sur les procédures d'éventuelles évacuations vers les établissements hospitaliers des patients Covid-19 et non Covid-19.
- ⇒ Utilisation permanente des équipements de protection individuelle adaptés pour tous les professionnels médicaux et paramédicaux des zones médicales.
- ⇒ Pas de soins de récupération, excepté pour des problèmes de santé urgents.

8) APRÈS LA COMPÉTITION

- ⇒ Nettoyage et désinfection du site par des agents de nettoyage équipés de protections adéquates, selon un programme de nettoyage élaboré au préalable répertoriant les lieux, surface et équipement à traiter.
- ⇒ Maintien d'une cellule de veille Covid-19 bien identifiable pendant 14 jours après la compétition.
- ⇒ Faire appel au sens civique des athlètes en leur demandant de prévenir le référent COVID après la compétition en cas de déclaration de maladie .
- ⇒ Mise en place d'un système de déclaration aux autorités sanitaires compétentes d'un éventuel cas de Covid-19 et des possibles contacts. Pour ce faire, assurer en amont de l'évènement, la collecte complète des données d'identification et de contact des participants qui pourront être transmises aux autorités en cas de nécessité sanitaire.

RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS EN CAS DE FOYER DE CONTAMINATION COVID-19 PENDANT OU APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- ⇒ Les clubs affiliés à la Fédération Française d'Athlétisme ayant souscrit au contrat d'assurance fédéral sont couverts en responsabilité civile contre tout recours lié à la Covid-19.
- ⇒ Par définition, ces moyens nécessaires sont les mesures de prévention et protection sanitaires mises en œuvre dans le strict respect des règles et recommandations gouvernementales et fédérales.

CHARTRE DU MARCHEUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que participant à l'évènement **PARIS-ALSACE CRÉDIT MUTUEL 2021**, je m'engage à :

- 1) Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi-ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2) Respecter strictement le règlement de l'épreuve et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - ⇒ Port du masque dans les zones de départ et remise après l'arrivée.
 - ⇒ Marcher en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants.
 - ⇒ Ne pas cracher au sol.
 - ⇒ Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle.
 - ⇒ Ne pas jeter de déchets sur la voie publique.
 - ⇒ Respecter et laisser les lieux publics propres.
 - ⇒ Être équipé et utiliser mon propre ravitaillement.
- 3) Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 4) Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie de covid-19 si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5) Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6) Si j'ai contracté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les épreuves présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- 7) Ne pas prendre le départ si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.
- 8) Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent COVID de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après l'épreuve.
- 9) Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « TousAntiCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
- 10) A fournir un test PCR négatif de moins de 72 heures au moment du départ. Test Antigénique non accepté.

Nom, prénom
Date et Signature

CHARTRE DU BÉNÉVOLE – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que bénévole à l'évènement **PARIS-ALSACE CRÉDIT MUTUEL 2021**, je m'engage à :

- 1) Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi-ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2) Respecter strictement le règlement de l'épreuve et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires.
- 3) Ne pas entrer physiquement au contact avec les participants et d'autres bénévoles.
- 4) Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie de Covid-19 si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5) Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6) Renoncer à ma participation en tant que bénévole si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.
- 7) Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent COVID de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après l'épreuve.
- 8) Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « TousAntiCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
- 9) A fournir un test PCR négatif de moins de 72 heures au moment du départ. Test Antigénique non accepté.

Nom, prénom

Date et Signature